

PACKAGE APSS 2010

Rappelons que depuis février 2010 tous les membres de l'APSS peuvent profiter des conditions avantageuses du PACKAGE APSS 2010.

Précisons que le Package 2010 reprend ci-dessous uniquement les services pour lesquels la Banque Raiffeisen accorde des conditions de faveur aux membres de l'APSS.

Pour obtenir des informations plus détaillées sur les avantages du Package, il faut s'adresser au conseiller personnel de son agence habituelle de la Banque Raiffeisen.

CARTES DE CREDIT

La carte de crédit MAESTRO est gratuite la première année.

La WEBCARD est gratuite.

N.B. : la WEBCARD n'existe que par un numéro secret et ne peut être utilisée que pour les transactions à distance, voire les achats par internet. L'avantage est que l'on peut limiter le crédit accordé par la banque à un montant très faible.

PRETS

Pour le prêt personnel « R-CLASSIC », la Banque Raiffeisen accorde une remise sur le taux d'intérêt.

Le prêt hypothécaire pour le premier logement « R-LOGEMENT » bénéficie d'une remise particulièrement avantageuse sur le taux d'intérêt. Une remise supplémentaire est accordée sur les frais de dossier du prêt.

ASSURANCE « R- PENSION »

La Banque Raiffeisen propose deux types d'assurance : la « R-PENSION Performance » et la « R- PENSION Garantie ».

Pour la « R-PENSION Performance », la Banque Raiffeisen accorde une remise importante sur les frais de dossier lors de la souscription d'un contrat.

Le montant annuellement déductible est de 1.500 – 3.200 € suivant l'âge.

SOUSCRIPTION DES SICAV

La Banque Raiffeisen accorde une remise importante sur la commission de souscription :

- des SICAV de la Banque Raiffeisen ;
 - et des SICAV de la banque suisse Vontobel.
- Pour ces fonds, il n'y a ni frais de sortie ni droit de garde.

TRANSACTION DE TITRES EN BOURSE

A l'achat et à la vente de titres (actions ou obligations), la Banque Raiffeisen accorde une remise sur la commission de souscription. Si l'ordre de transaction est donné par RAIFFEISEN-net, la remise accordée est plus substantielle.

GESTION PATRIMONIALE

Pour diversifier ses placements, la Banque Raiffeisen présente différentes formules de placement à des conditions avantageuses.

N.B. : Avant 2010, ce service s'appelait « Private Banking RAIFFEISEN ».

1.- Conseil en placements

Les conseillers de la BANQUE RAIFFEISEN guident le membre de l'APESS à travers les diverses possibilités de placement afin de trouver la formule la mieux adaptée à sa situation personnelle.

2.- Gestion du portefeuille titres

Les gestionnaires de la BANQUE RAIFFEISEN prennent en charge le suivi du portefeuille titres : encaissement d'intérêts, de dividendes, de coupons, du capital échu, etc.

Ce service de gestion est gratuit pour les bons de caisse et les SICAV Raiffeisen, ainsi que pour les SICAV de la banque suisse Vontobel.

3.- Gestion de fortune

Elle comporte 2 formules de gestion patrimoniale :

a) La gestion discrétionnaire par fonds d'investissement

Cette formule investit exclusivement en parts de fonds d'investissement et est déjà ouverte à partir d'un montant de 75.000 € ou contre-valeur en devises. La sélection et la pondération des fonds sont régulièrement réajustées, afin d'adapter le portefeuille d'une manière optimale à l'évolution des marchés financiers.

b) La gestion par conseil individuel

Suivant en permanence les marchés financiers, les gestionnaires de la Banque Raiffeisen tiennent leur clientèle au courant des opportunités et des nouvelles orientations d'investissements. Cette gestion est proposée à partir d'un montant de 500.000 € ou contre-valeur en devises.

Pour chacune des 2 formules de gestion de fortune on peut choisir, en fonction de ses préférences personnelles et de sa situation financière, entre 5 directives de placement définissant le pourcentage en actions, obligations et liquidités dans le portefeuille.

Directive de placement 1 : Croissance maximum (max. 100% actions)

Directive de placement 2 : Croissance (max. 75% actions)

Directive de placement 3 : Croissance avec rendement (max. 50% actions)

Directive de placement 4 : Rendement (max. 30% actions)

Directive de placement 5 : Maintien de la valeur (uniquement obligations)

La Banque Raiffeisen accorde aux membres de l'APESS :

- une remise de 20% sur les frais de gestion des 2 formules de gestion de fortune présentées ci-dessus ;
 - une remise de 10% sur les commissions perçues pour toutes les opérations d'achat et de vente de titres (actions et obligations), à l'exception des SICAV.
 - une remise de 50 % sur les commissions de souscription des SICAV de la Banque Raiffeisen et des SICAV de la banque suisse Vontobel.
- Pour ces fonds, il n'y a ni frais de sortie ni droit de garde.

Pour plus d'informations sur les produits du PACKAGE APSS 2010, veuillez contacter les conseillers dans votre agence habituelle.

Banque Raiffeisen – société coopérative
Tél. : 24 50 – 1 E-mail : info@raiffeisen.lu